

Thouaré-sur-Loire le 26/06/2018

Conseil Municipal du 25 juin 2018

Le Conseil Municipal de la Ville s'est tenu le lundi 25 juin, salle du conseil en mairie. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, parmi lesquels :

Compte administratif 2017

Bilan comptable communal de l'année écoulée, le compte administratif 2017 a été approuvé par le Conseil Municipal. Il constitue le bilan objectif de la gestion municipale. Les dépenses réalisées en 2017 représentent au total 11 860 526 € en fonctionnement et investissement, répartis en plusieurs domaines : Service généraux (2 721 120 €), Solidarité (203 856 €), Animation et vie citoyenne (296 330 €), Accueil de Loisirs et Maison des Jeunes (817 626€), Multi-Accueil et RAM (775 621 €), Scolaire (2 057 584 €), Tranquillité publique (214 875 €), Espaces verts (393 480 €), Culture et bibliothèque (607 553 €), Sports (468 954 €) et la dette (3 303 527 €). Les dépenses 2016 représentent 1 055,96 € par habitants.

« L'année 2017 a été marquée par le ralentissement de la diminution des dotations de l'Etat après 3 années de baisse drastique, et la sortie du contentieux qui nous liait à Dexia avec un refinancement du capital restant dû à un taux fixe de 0,23 %. La ville a poursuivi ses investissements : vidéo protection, renouvellement des équipements sportifs au Parc des sports, entretien dans les établissements scolaires... Dorénavant, la ville peut envisager sereinement l'avenir grâce aux efforts consentis, à une gestion rigoureuse des deniers publics et travailler sur le futur projet autour de l'accueil des jeunes thouaréens dans nos structures communales liées à la petite enfance, au scolaire et tout particulièrement JDB ou en encore aux loisirs avec l'ALSH. Tout en conservant une qualité de service pour nos usagers » Cécile Heurtin, Adjointe déléguée aux Finances

Le PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain)

Lancé sous la forme d'une concertation en 2015, l'élaboration du PLUm se poursuit. Construit à l'échelle de l'agglomération et en collaboration avec les 24 communes, le PLUm rentrera en vigueur en fin d'année 2018. Après une phase participative puis réglementaire, le projet entre dans l'étape de consultation officielle de l'ensemble des acteurs associés et concernés. Suite à cela, une enquête publique sera ouverte du 6 septembre au 12 octobre 2018, afin de prendre en compte les remarques et propositions de la population.

Lors du Conseil Municipal du 25 juin, les élus ont émis un avis favorable avec plusieurs observations, dont la principale concerne la demande d'un emplacement réservé pour un principe de voirie métropolitaine à hauteur de l'actuelle voie d'accès au centre technique municipal entre la route de la Barre à Thouaré-sur-Loire et la route du Prouau à Sainte Luce-sur-Loire, pour faciliter les déplacements entre Thouaré et Nantes.

Cession de terrain 4 bis rue de Mauves

La commune a acquis en 2017 pour un montant de 430 000 €, selon la règle des domaines et après négociation, un terrain situé 4 bis rue de Mauves. « L'objectif de cette acquisition était de pouvoir disposer d'un foncier en centre-ville pour réaliser en partie du stationnement et d'éviter une opération immobilière conséquente avec une vingtaine de logements qui aurait densifié le centre-ville. L'action des élus majoritaires est de répondre au souhait des Thouaréens de maîtriser l'urbanisation à Thouaré-sur-Loire. Devant la complexité d'atteindre l'objectif d'aménager la parcelle, tout en conservant une urbanisation maîtrisée, la commune a décidé de céder le bien sous condition d'implantation d'une activité professionnelle et en conservant le bâtiment existant. Un acquéreur s'est positionné sur ce bien pour un montant de 400 000 € selon l'évaluation des domaines. L'écart de 30 000 € justifie largement l'engagement de maîtriser l'urbanisation du centre-ville. Par ailleurs, je rappelle que nous avons mis en place depuis 2014, une gestion rigoureuse des finances de la Ville, sans hausse de la part communale des impôts, avec une épargne de plus de 200 000 € réalisée avec la sortie de l'emprunt Dexia et par ailleurs une économie d'environ 800 000 € sur la sortie du Partenariat Public Privé (PPP) que nos prédécesseurs de Thouaré Ensemble avaient établi pour réaliser la nouvelle Mairie » Monsieur le Maire, Serge Mounier.